

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision Question écrite n° 102338

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès aux chaînes françaises, notamment de France Télévisions, pour les Français établis en Ukraine. Certains Français établis dans ce pays regrettent que ces chaînes ne soient pas accessibles pour des raisons de droits concédés à France Télévisions. Aussi, la diffusion d'émissions françaises permettrait aux Français établis en Ukraine de garder un lien avec la France grâce à des émissions d'informations, culturelles ou de divertissement. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour développer la diffusion de chaînes de télévision françaises en Ukraine.

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Français établis hors de France (11e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 102338

Rubrique : Audiovisuel et communication Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>7 février 2017</u>, page 897 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)